



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

TAXE FONCIÈRE

Plus de 86 % des maires ont reconduit leur taux en 2025

À l'instar des EPCI, les communes ont largement maintenu leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties cette année, selon une étude que vient de publier la DGFIP. Et pour celles qui ont choisi de les augmenter, ces hausses sont restées majoritairement inférieures à deux points.

A six mois des élections municipales – qui se tiendront les 15 et 22 mars prochains – les maires sortants des quelque 35 000 communes pourront faire valoir qu'ils ont dans leur très grande majorité choisi de reconduire les taux de fiscalité directe locale en 2025. Un maintien des taux qui est même « en progression par rapport à 2024 », permettant de retrouver « des niveaux proches de ceux constatés en 2023 », observe la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Plus de taux reconduits qu'en 2024

En premier lieu, une large majorité des communes ont ainsi choisi de ne pas toucher à leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), puisque 86,3 % des maires les ont reconduits en 2025.

Si l'ordre de grandeur reste relativement similaire aux années précédentes (elles étaient entre 83 % et 84,7 % à maintenir leurs taux de 2021 à 2023), il est toutefois le plus élevé depuis plusieurs années. Et notamment par rapport à l'an passé, année durant laquelle le maintien des taux à leur niveau précédent n'avait concerné « que » 82,1 % des communes. Concrètement, ce sont donc plus de 30 000 communes qui ont reconduit leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties cette année, contre quelque 28 000 l'an passé. Si près de 400 l'ont même diminué (1,1 % des communes), elles sont un peu moins de 4 400 à l'avoir augmenté en 2025 (12,5 %, contre 17 % en 2024). La tendance est d'ailleurs similaire du côté des EPCI, où la reconduction des taux atteint également plus de 86 % et leur augmentation un peu plus de 13 %.

Des hausses faibles dans les petites communes

Mais, globalement, les hausses de fiscalité demeurent « *minoritaires* » et concernent, « *dans l'immense majorité des cas, des augmentations limitées à moins de 2 points* », explique la DGFIP. C'est le cas d'« *environ 90 % des communes ayant augmenté leurs taux de TFPB et TFPNB* » (la taxe foncière sur les propriétés non bâties).

En effet, près de 4 000 d'entre elles ont voté une hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties en deçà de 2 % quand seulement neuf ont décidé de l'augmenter de plus de 10 %, dont une seule au-dessus de 25 %. La tendance est similaire pour le foncier non bâti, pour lequel les taux ont été reconduits par plus de 87 %

des communes.

Dans les faits, si le taux communal de foncier bâti a augmenté « *pour 6,4 % de la population* », « *la tendance est plus marquée pour les habitants des communes de moins de 3 500 habitants* » avec un taux qui augmente « *pour 14,4 % des habitants de communes entre 500 et 3 500 habitants* », constate la DGFIP.

À l'inverse, « *environ 2 % des habitants des communes comprises entre 10 000 et 100 000 habitants connaissent une augmentation du taux de TFPB* ». Et aucune ville de plus de 100 000 habitants n'a augmenté ses taux.

Là aussi, la situation est comparable pour les EPCI, dont les hausses ont été très majoritairement inférieures à deux points (pour près de 96 % d'entre elles).

Taxe d'habitation et CFE

Reste que, pour les contribuables, le maintien des taux s'accompagne du ralentissement de la hausse des prix générée pendant la crise inflationniste. Celle-ci avait conduit à une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives très importante (jusqu'à 7,1 % en 2023) entraînant des envolées massives de taxe foncière. Et ce, indépendamment des décisions des municipalités. En 2025, ces hausses de taxe foncière doivent s'estomper puisque la revalorisation des valeurs locatives a été fixée à 1,7 %.

Par ailleurs, et comme pour le foncier, une très grande majorité des communes (90,5 %) a choisi de maintenir son taux de cotisation foncière des entreprises (CFE). Même chose pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) dont les taux ont été reconduits par plus de 85 % des communes, contre 81 % l'an passé. Une évolution qui est notamment liée au « *recours significatif, en 2024, au dispositif de majoration spéciale du taux de THS* », indique la DGFIP. Cette possibilité – qui permet, dans certaines proportions, d'augmenter ce taux sans avoir besoin d'augmenter celui de la TFNPB – a ainsi été utilisée par « *près de 1 300 communes en 2025 contre 1 700 en 2024* ». Sans surprise, la tendance pour la THS et la CFE est également comparable du côté des EPCI, où la reconduction des taux atteint respectivement plus de 88 % et plus de 90 %, en hausse par rapport aux deux précédentes années.

A.W.

(Source : Maire info)

KH FINANCIERE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1970 ROUTE DE ST AMOUR,
39160 BALANOD
928 746 395 RCS LONS LE SAUNIER

Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision en date du 28 juillet 2025, l'associé unique a pris acte de la démission de Messieurs Baris YILMAZ et Mikail KUCUK de leurs fonctions de Directeurs Généraux à effet du 1^{er} août 2025 et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.
POUR AVIS
Le Président

POINT A TEMPS JURASSIEN

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 4 Square des Olympiades
39300 CHAMPAGNOLE
Siège de liquidation :
20 route de Loulle
39300 PILLEMOINE
489 970 608 RCS LONS LE SAUNIER

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 août 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 août 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Eddy BILLET, demeurant à PILLEMOINE (39300) – 20 route de Loulle, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à PILLEMOINE (39300) – 20 route de Loulle. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au RCS.

Pour avis.
Le Liquidateur

AGRI CONSEIL 39

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU VERNAY

Siège social : 7 Rue du Village
39140 COSGES
agréé le 22-12-2007
sous le n°39-983
R.C.S. Lons-le-Saunier
n° 503 830 432

Par décision du 06-10-2025, les associés ont décidé de transférer le siège social du groupement au 80 Rue du Faubourg – 39140 COSGES. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
la gérance.

SCI DU MOULIN DU SAUT

Société civile immobilière
au capital de 15.000 euros
réduit à 11.300 euros
Siège social : Moulin du Saut
39150 FORT DU PLASNE
477 834 626 RCS LONS LE SAUNIER

MODIFICATIONS MULTIPLES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2025 :
- a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 15.000 euros à 11.300 euros par rachat et annulation de 370 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 15.000 euros. Il est divisé en 1.500 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 11.300 euros. Il est divisé en 1.300 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 11.300 parts ;
- a décidé de transférer le siège social de FORT DU PLASNE (39150) – Moulin du Saut à CHAMPAGNOLE (39300) – 342 rue de Pontarlier et ce, à compter du 7 juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER.
Pour avis.
La Gérance

FERYAL

Suivant acte ssp du 19 09 2025 à LA CHARME 39 il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : FERYAL
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 500 euros
Siège social : 8 rue Principale - 39230 LA CHARME
Objet : mise à disposition d'immeubles
Parts sociales : cessibles avec agrément
Durée : 99 ans
Gérant : Madame Annie FRIANT demeurant 8 rue Principale à 39230 LA CHARME
Immatriculation : RCS de LONS-LE-SAUNIER

SCI DU MOULIN DU SAUT

Société civile immobilière
au capital de 11 300 euros
Siège social : 342 rue de Pontarlier
39300 CHAMPAGNOLE
477 834 626 RCS LONS LE SAUNIER

MODIFICATION DE GERANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 2025, Mme Julie SCLAFFER, demeurant à ANDELOT EN MONTAGNE (39110) – 11 rue de la Poye du Gui, a été nommée, à compter du 15 septembre 2025, en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Mr Elie SCLAFFER. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER.
Pour avis.
La Gérance

GIRARDOT HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 700.000 euros porté à 1.500.000 euros
Siège social : 12 rue de l'Egalité
39300 CHAMPAGNOLE
522 313 238 RCS LONS LE SAUNIER

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal du 1er octobre 2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 800.000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 700 000 euros ; Nouvelle mention : 1.500.000 euros.
Pour avis.
La Gérance

A.D.2 M.

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 76 rue des Salines
Galerie Géant Casino,
39000 LONS LE SAUNIER
494 690 928 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes des DAU du 30/09/2025, il résulte que l'associé unique a la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2025 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur : Monsieur Michel DEGOUHANT demeurant 100 rue Jean Monnet 39000 LONS LE SAUNIER, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de liquidation est fixé à 100 rue Jean Monnet 39000 LONS LE SAUNIER, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER. Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis,
Michel DEGOUHANT

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Département de publication :
39 Jura
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Hauteroche, 10 Route de Lons CRANCOT, 39570 Hauteroche, 0384482208
Objet du marché :
Aménagement de voirie et sécurisation d'un cheminement à GRANGES SUR BAUME - HAUTEROCHE
Type d'avis :
Avis d'appel public à concurrence
Type de procédure :
Procédure adaptée MAPA
Catégorie :
Travaux
Support(s) de parution :
https://commune-hauteroche.e-marches-publics.com
http://www.e-marchespublics.com
Date et heure limite de dépôts :
Offre : 31/10/2025 à 16 h 00

LEGALTYS

RC TAXI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 B RUE DU CORNET
39260 MEUSSIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEUSSIA du 27 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : RC TAXI
Siège : 2 B RUE DU CORNET, 39260 MEUSSIA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :
- le transport de personnes par taxis et les services de taxis,
- l'activité de transport de personnes malades assises,
- la messagerie et le transport express de colis,
- le transport public routier de personnes effectué par les entreprises de taxi au moyen d'un seul véhicule n'exécédant pas neuf places, conducteur compris ou d'un véhicule taxi.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente :
Madame Corinne ROUSSELOT-PAILEY, demeurant 2 B RUE DU CORNET, 39260 MEUSSIA,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.
POUR AVIS
Le Président

LEGALTYS

LE BARBE NOIRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 68 rue du Pré
39200 SAINT-CLAUDE
918757105 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 12 septembre 2025, les associés ont décidé de nommer Monsieur Yusuf SENGONUL, né le 19 mai 1981 à SAINT-CLAUDE (39200), aux fonctions de gérant pour une durée illimitée avec effet à compter du 12 septembre 2025, en remplacement de Monsieur Davy BOUILLET gérant démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 Octobre 2025, il a été constitué une société.
Forme : Société Civile Immobilière Patrimoniale (SCI)
Dénomination sociale : BO10 SCI
Objet Social : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers.
Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège Social : 20 Route de la Faucille – Hameau de L'ESSARD – 39200 VILLARD SAINT SAUVEUR
Durée : 99 ans
Capital social : 500 euros divisé en 100 parts de 5 euros chacune.
Gérant : Monsieur Thomas BADOT, 20 Route de la Faucille – Hameau de L'ESSARD – 39200 VILLARD SAINT SAUVEUR
Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.
Immatriculation : RCS de LONS LE SAUNIER
Pour avis,
Le Gérant

GAGNEZ DU TEMPS ! PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN TOUTE AUTONOMIE 24h24 - 7j/7



Scannez-moi



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

TB AUTOS

SAS au capital social de 5000 Euros
Siège social : ZA du Curtillet
39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE
RCS Lons le Saunier 828 801 217

AVIS DE NON DISSOLUTION

Le 26 juin 2025 l'Assemblée Générale a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 et de l'article L.227-1 du code de commerce.

Pour avis.

A.D.2 M.

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 76 rue des Salines
Galerie Géant Casino,
39000 LONS LE SAUNIER
494 690 928 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une DAU en date du 30/09/2025 les mentions soumises à publication sont les suivantes :

siège social
Ancienne mention : 76 rue des Salines
Galerie Géant Casino, 39000 LONS LE SAUNIER
Nouvelle mention : 100 rue Jean Monnet
39000 LONS LE SAUNIER
Mention sera faite au RCS : LONS LE SAUNIER.

Pour avis
Michel DEGOUHANT

Par ASSP en date du 04/10/2025, il a été constitué une SASU dénommée : LES FÉES DE RÊVE

Siège social : 62 route Nationale 39120 CHEMIN Capital : 1000 € Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger : Animation enfants lors d'événements privés ou professionnels, organisation d'événements privés ou professionnels, prestations en communication digitale et gestion de réseaux sociaux, secrétariat externalisé et assistance administrative, ateliers pédagogiques et créatifs avec enfants et adolescents, formation continue d'adultes privés ou professionnels, garde d'enfants à domicile. Président : Mme COU-TELA Vénétia demeurant 62 route Nationale 39120 CHEMIN élue pour une durée de indéterminée ans. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

LE GOFF - LEMAITRE - NARJOZ DELATOUR

Société Civile de Moyens
au capital de 45 euros
Siège social : 13 rue de Pavigny
39000 LONS LE SAUNIER
492 611 819 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 21 juillet 2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la Société comme suit :

Ancienne mention :
LE GOFF - LEMAITRE - NARJOZ DE-LATOUR
Nouvelle mention :
LE GOFF - NARJOZ DELATOUR

Pour avis
Maître Marie-Laure LE GOFF

Dénomination sociale : EURL VENTI
Forme : EURL en liquidation
Siège social : 3, rue du Cerf 39100 DOLE
Capital social : 1000 euros
Numéro SIREN 935 152 492 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 août 2025 de l'AGO, l'associée unique à :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur LELONG Jean Marie 47, rue de la Prairie 71590 GERGY pour sa gestion et le décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.
Radiation au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis et mention.

SCI LE CHATEAU

Société civile immobilière
Capital social de 28.965,31 euros
Siège social : Pontamougeard
39110 LEMOUY
SIREN 407 678 663
RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'un acte reçu par Maître Frédérique PRACHT, notaire à SALINS LES BAINS (39) le 8 septembre 2025 Monsieur René GOUGET a démissionné de ses fonctions de co-gérant à compter du 8 septembre 2025, Monsieur Sylvain GOUGET conservant seul la qualité de gérant de la société.
Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.

Pour avis

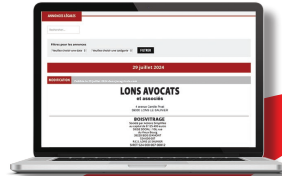
Professionnel du droit ou particulier

Gagnez du temps

pour publier vos annonces judiciaires et légales

leJura
AGRICOLE ET RURAL

Sans intermédiaires Dans toute la France !



Nous relisons votre annonce avant publication

Scannez ce QRCode pour en savoir plus



FORMEZ-VOUS AVEC L'ADFPA



■ Diagnostiquer la fertilité de ses sols

Objectif : Se forger des références en pratiquant des diagnostics de sols dans différents contextes et problématiques, afin de mieux cerner le fonctionnement de ses sols et comprendre comment en améliorer la fertilité.

Intervenant(s) : Jean-Louis Pavat (pédologue, Chambre d'Agriculture du Jura).

Public/prérequis : Agriculteurs(trices) toutes productions. Cette formation n'est possible que si les participants sont regroupés géographiquement (ou sur maximum deux secteurs différents), aussi : parlez-en autour de vous !

Partenaire(s) : Chambre d'Agriculture du Jura.

Durée, dates et lieu : 3,5 jours. 3h en distanciel + 3 et 4 novembre et 24 février 2026. Lieu à définir en fonction des participants.

Tarif : Vivea : 100 € (caution). Tarif autre : nous consulter.

Responsable de stage : Thomas Sprenger.

■ Obtenir ou renouveler son « Certiphyto » via le test seul

Objectif : Obtenir ou renouveler pour 5 ans son certificat individuel d'application des produits phytosanitaires. Pour plus d'information sur la voie du test seul, nous contacter.

Public/prérequis : professionnels agricoles.

Durée, dates et lieu : 2 heures. 17 octobre 2025 (10h) à Lons-le-Saunier.

Tarif : 90€.

Responsable de test : Thomas Sprenger.

■ Améliorer les capacités d'adaptation et de résistance de son troupeau

Objectif : Améliorer les capacités d'adaptation et de résistance des animaux d'élevage en renforçant la compréhension du système immunitaire et en enseignant des stratégies pratiques pour en optimiser le fonctionnement.

Intervenant(s) : Paul Polis (Vétérinaire, GIE Zone Verte)

Public/prérequis : Agriculteurs et agricultrices tout type d'élevage, salarié(e) d'élevage.

Durée, dates et lieu : 2 jours. 23 et 24 octobre 2025. Lieu à définir.

Tarif : Vivea : caution 100€ Tarif autre : nous consulter.

Responsable de stage : Isabelle Couet.

■ DUER: les risques c'est mon affaire (initiale)

Objectif : Repérer et évaluer les risques et lister les éléments nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques de son exploitation. Mettre en place une démarche de prévention et organiser les actions.

Intervenant(s) : Alicia Peyfort (juriste, Agri Conseil 39).

Public/prérequis : Agriculteur(trice)/viticultrice(trice) employeurs de main-d'œuvre, accueillant des apprenants (stagiaires, apprenti) ou recevant du public. Avoir accès à un ordinateur pour la phase à distance. Avoir les compétences nécessaires pour se servir d'un ordinateur et se servir d'internet (ou avoir 1 personne dans son entourage qui peut aider).

Partenaire(s) : Soelis.

Durée, dates et lieu : 2 demi-journées et 2 heures 45 en autoformation à distance à Lons-le-Saunier.

Démarrage à distance le 23/10/2025. 05/11 et 19/11/2025 après-midi.

Tarif : Vivea : 63 €. Tarif autre : 350 €.

Responsable de stage : Romuald Vuillemin.

■ Les fondamentaux pour réaliser des factures électroniques conformes

Objectif : Identifier les enjeux liés à cette évolution réglementaire et les incidences pour son entreprise. Savoir utiliser un logiciel certifié NF 525 pour réaliser des factures. Transmettre ses pièces comptables de façon dématérialisée à son interlocuteur en toute sécurité.

Intervenant(s) : Romain Segui (CERFRANCE Alliance Comtoise).

Public/prérequis : Agriculteur(trice)/viticultrice(trice) du Jura. Être à l'aise avec l'environnement informatique.

Partenaire(s) : CERFrance Alliance Comtoise.

Durée, dates et lieu : 1 journée. Session 5 : 30/10/2025 à Lons le Saunier. Session 6 : 04/11/2025 à Poligny. Session 7 : 25/11/2025 à Fouchéran.

Tarif : Vivea : 40 €. Tarif autre : 306 €.

Responsable de stage : Romuald Vuillemin.

■ Introduction à l'acupuncture en élevage

Objectif : comprendre les grands principes de la médecine traditionnelle chinoise et être capable de localiser et identifier les principaux points d'acupuncture en élevage pour des soins de bien-être animal.

Intervenant(s) : Lucile Brochot (vétérinaire).

Public/prérequis : Éleveurs(euses), tous types d'élevage et salariés(es) d'élevage. Aucun prérequis.

Durée, dates et lieu : 2 jours. 3 et 4 novembre 2025. Lieu à définir.

Tarif : Vivea : caution 100€ Tarif autre : 560.

Responsable de stage : Isabelle Couet.

■ Réfléchir son projet de société : étape primordiale pour travailler et cultiver la bonne entente

Objectif : Définir le projet de chaque associé et les objectifs de la société pour construire le projet sociétaire. Communiquer, travailler et décider entre associés.

Intervenant(s) : Maritie Jeannin (agricultrice, formatrice psychologie positive et mieux vivre au travail) ; Aurélien Raclot (juriste, Agri Conseil 39) ; Françoise Pagnier (formatrice, animatrice ADFPA).

Public/prérequis : Associés et futurs associés de sociétés (GAEC, EARL...). Avoir accès à un ordinateur pour la phase à distance. Avoir les compétences nécessaires pour se servir d'un ordinateur et se servir d'internet (ou avoir 1 personne dans son entourage pouvant aider).

Durée, dates et lieu : 3 heures en autoformation à distance et 3 jours, 3, 18 et 26 novembre 2025 à Lons le Saunier.

Tarif : Vivea : 84 euros. Tarif autre : nous contacter.

Responsable de stage : Françoise Pagnier.

■ Élevage et pratiques alternatives : retour d'expériences et approfondissements

Objectif : Analyser ses pratiques dans l'utilisation des plantes, des huiles essentielles et de l'acupuncture en élevage, évaluer leur pertinence dans différents contextes d'élevage, et proposer des ajustements ou des améliorations en s'appuyant sur les apports d'une vétérinaire et les échanges entre pairs.

Intervenant(s) : Lucile Brochot (vétérinaire).

Public/prérequis : Éleveurs(euses), tous types d'élevage et salariés(es) d'élevage. Avoir suivi une formation d'initiation à l'acupuncture et/ou à l'utilisation des plantes et huiles essentielles.

Durée, date et lieu : 1 jour. 5 novembre 2025. Champagnole.

Tarif : Vivea : caution 100€. Tarif autre : 280.

Responsable de stage : Isabelle Couet.

■ Mieux se connaître avec l'ennéagramme Module 1

Objectif : Se comprendre et comprendre les autres afin de mieux communiquer et d'harmoniser ses relations personnelles avec son entourage professionnel.

Intervenant(s) : Étienne Segulier (coach de vie, certifié en ennéagramme).

Public/prérequis : Agriculteurs/trices toutes productions et salarié(e)s. Aucun prérequis.

Durée, dates et lieu : 2 jours. 6 et 7 novembre 2025 à Lons le Saunier.

Tarif : Vivea : 98 euros. Tarif autre : nous contacter.

Responsable de stage : Françoise Pagnier.

■ Méthode OBSALIM®: décrypter les signes des animaux pour piloter la ration

Objectif : Identifier l'effet des pratiques alimentaires de ses ruminants pour les faire évoluer et améliorer les performances de son élevage avec la méthode Obsalim®

Intervenant(s) : Bruno Giboudeau (Vétérinaire) et Isabelle Couet (Ingénieur formation, ADFPA).

Public/prérequis : Éleveurs(euses) en élevage de ruminants; salariés(es) d'élevage

Durée, dates et lieu : 3 jours. 13,14 novembre et 15 décembre 2025. Montlainsia

Tarif : Vivea : caution 100€. Tarif autre : 840.

Responsable de stage : Isabelle Couet.

■ Pour une pulvé au top !

Objectif : Optimiser la qualité de pulvérisation des produits phytosanitaires par une meilleure connaissance du pulvérisateur et de ses réglages.

Intervenant(s) : Hugo Adellon (conseiller machinisme, robotique et numérique, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire).

Public/prérequis : Arboriculteurs(trices) et viticulteurs(trices).

Durée, dates et lieu : 1 jour. 13 novembre 2025 à Sellières.

Tarif : Vivea : 35 €. Tarif autre : nous consulter.

Responsable de stage : Thomas Sprenger.

■ Employer des salariés... tout un métier !

Objectif : Analyser sa charge de travail et estimer ses besoins en main-d'œuvre. Recruter, intégrer, fidéliser, manager, communiquer et travailler au quotidien avec des salariés. Gérer un conflit. Gérer la rupture d'un contrat de travail.

Intervenant(s) : Alicia Peyfort (juriste en droit social, Soelis). Céline Daclin (conseillère emploi, Soelis).

Public/prérequis : Agriculteurs(trices) employeur ou utilisateurs(trices) de main-d'œuvre ou avec un projet d'embauche. Aucun prérequis.

Partenaire(s) : Soelis.

Durée, dates et lieu : 2 jours. 13 et 27 novembre 2025 à Lons-le-Saunier.

Tarif : Vivea : 70 €.

Responsable de stage : Romuald Vuillemin.

■ Accueillir les oiseaux pour protéger ses cultures

Objectif : Saisir l'impact réel des oiseaux en tant qu'auxiliaires des cultures et être capable de fabriquer de nichoirs adaptés en fonction de vos besoins.

Intervenant(s) : Brice Le Maire (gérant et formateur, Agrinichoirs).

Public/prérequis : Agriculteurs(trices) toutes productions.

Durée, dates et lieu : 1 jour. Journée viti/arbo : 14 novembre 2025 ; journée autres productions : 13 novembre 2025. Sur une ferme à définir en fonction des participants.

Tarif : Vivea : 40 €. Tarif autre : nous consulter.

Responsable de stage : Thomas Sprenger.

■ Comprendre et sécuriser la période périnatale en élevage de ruminants

Objectif : Être capable de préparer, anticiper et sécuriser la période de mise bas en mobilisant des connaissances et des outils adaptés pour assurer le bien-être de la mère et du nouveau-né, prévenir les complications, optimiser les soins et l'alimentation, et intervenir efficacement en cas d'incident.

Intervenant(s) : Lucile Brochot (vétérinaire) .

Public/prérequis : Éleveurs(euses) en élevage de ruminants; salariés(es) d'élevage .

Durée, dates et lieu : 2 jours. 17 et 18 novembre. Lieu à définir

Tarif : Vivea : caution 100€ Tarif autre : 560.

Responsable de stage : Isabelle Couet.

Le photovoltaïque, ça vous branche ?

Vous avez le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur toiture ?

Que vous ayez déjà des devis avec des interrogations avant de signer, ou que le projet ne soit encore qu'aux prémises, venez bénéficier de l'éclairage d'un intervenant expert en participant à la formation

« Construire mon projet photovoltaïque »
avec l'ADFPA le mardi 25 novembre
à Lons-le-Saunier avec David Du Clary

Bénéficiant de 20 ans d'expérience sur le photovoltaïque (en conseil en Chambre d'Agriculture comme du côté installation chez EDF et TOTAL-EREN), celui-ci accompagne au quotidien les agriculteurs dans ce domaine dans sa mission de conseiller énergie dans le 71.

Cette formation cherche à vous donner les clés pour pouvoir choisir librement votre projet, en maîtriser tous les aspects et ne pas commettre l'erreur de signer un contrat qui mettrait à mal votre entreprise agricole.

Renseignements : ADFPA - Maison des Agriculteurs - 455 rue du Colonel de Casteljau - BP 40417 - 39015 Lons-le-Saunier.
Tél. 03.84.35.14.30 - Retrouvez toute l'offre des formations de l'ADFA du Jura sur adfpa39.fr